



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Travaux de protection des falaises de la corniche de Sète

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Sète Agglopolie Méditerranée

Raison sociale

Communauté d'Agglomération

N° SIRET

2 0 0 0 6 6 3 5 5 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

LINARES

Loïc

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière	Le projet consiste à sécuriser les falaises de la corniche de Sète au travers d'opérations de protection du pied de falaise et la mise en œuvre de renforts géotechniques. En complément, des opérations spécifiques de traitement des phénomènes d'éboulement rocheux et des dispositifs de gestion des eaux de ruissellement en amont des falaises seront mises en œuvre

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sète agglomération méditerranéenne possède une importante façade maritime entre Marseillan et Frontignan soumise à une érosion marine significative et à l'aléa submersion. Elle conduit depuis 17 ans une démarche pragmatique et opérationnelle de projets de protection de son littoral en plusieurs étapes, en fonction des enjeux et des degrés d'urgence.

Le secteur des falaises de la corniche de Sète est apparu comme l'un des derniers secteurs d'intervention prioritaire. En effet, de nombreux phénomènes d'érosion sont observés et des travaux ponctuels de confortement ont déjà été réalisés en certains secteurs au fur et à mesure de l'urgence selon la proximité des enjeux.

A la suite d'un diagnostic géotechnique approfondi, en 2020, et d'un rapport de conception d'avant projet, en 2023, une combinaison d'actions de protection de pied de falaise et de renforts géotechniques a finalement été retenue afin de réduire l'instabilité des falaises rocheuses de Sète.

L'annexe 6 décrit plus en détail les travaux prévus.

4.2 Objectifs du projet

Les travaux envisagés visent à sécuriser :

- Les enjeux du type sentier, promenade, voirie, parking, monument patrimonial, propriétés privées et infrastructures publiques pour la partie amont à la ligne de trait de côte ;
- Les plages accessibles au public pour la partie aval à la ligne du trait de côte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de confortement des falaises sur la zone d'étude intègrent :

- Des opérations de protection du pied de falaise : ce mode d'action vise à limiter l'érosion marine et ainsi stabiliser le pied de falaise. Les solutions techniques répondant à ce mode d'action sont la mise en œuvre d'enrochements et de murs de comblement de diaclases ;
 - La mise en œuvre de renforts géotechniques afin de stopper l'évolution des compartiments rocheux instables. Les solutions techniques répondant à ce mode d'action sont : l'ancrage de confortement, le gunitage, le buton de pied et la paroi clouée ;
 - L'aménagement et les compléments de traitement : en complément des opérations spécifiques de traitement des phénomènes d'éboulements rocheux, des dispositifs de gestion des eaux de ruissellement en amont des falaises et de gestion des accès au trait de côte sont préconisées.
- En plus de ces travaux, des opérations de purges et de déroctage seront prévus ponctuellement.

Pour la réalisation du projet, des travaux préparatoires seront mis en place tels que :

- Des protections provisoires,
- Des purges manuelles de mise en sécurité
- Du débroussaillage limité aux emprises des ouvrages de protection et à leurs abords
- La mise en place d'un batardeaux et pompage pour assèchement

Au regard de la nature des travaux et du secteur d'intervention, les opérations seront en majorité réalisées depuis les plages ou en technique acrobatique depuis la tête de falaise, de même pour l'amené/le repli des matériaux, qui devront être réalisés majoritairement par voie maritime.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, les travaux permettront une mise en sécurisation des différents enjeux énoncés plus haut. Les usages liés à la corniche pourront donc être pérennisés.

Les dispositions, mises en place, permettront une intégration paysagère adéquate des différents ouvrages installés.

Par ailleurs, les suivis mis en place une fois le projet terminé consisteront essentiellement en une surveillance des ouvrages effectués, avec des visites techniques effectuées à fréquence régulière, tel que précisé en Annexe 10.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est également soumis à autorisation environnementale, évaluation des incidences Natura 2000, concession d'utilisation du DPM, déclaration d'intérêt général et enquête publique unique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire concerné par le projet Budget prévisionnel des travaux	1 975 m 1 977 035 € HT

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : Sète

Code postal : 3 4 2 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 ° 4 1 ' 1 2 " E Lat. : 4 3 ° 2 3 ' 3 3 " N

Parcelles cadastrales :

- BP0185 - AT0167
- BP0186 - AT0167
- BP0159 - AT0166
- BP0158 - AT0167
- BP0158 - AS0136
- BP0083 - AN0111
- BP0082 - AN0111
- BP0081 - AN0112
- BP0080 - AN454
- BP0079 - AN0455
- BP0139 - AN0534
- AT0103

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 3 ° 4 0 ' 2 4 " E Lat. : 4 3 ° 2 3 ' 2 9 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 3 ° 4 1 ' 3 8 " E Lat. : 4 3 ° 2 3 ' 4 0 " N

Communes traversées :

Sète

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Document d'urbanisme en vigueur : Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sète ;

Zonage : N et NL

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet se situe sur le littoral méditerranéen de la commune de Sète
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Sète fait l'objet d'un plan de prévention du bruit (PPBE de la ville de Sète)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se situe aux abords de 4 monuments historiques (Eglise décanale Saint-Louis, Fort Richelieu, Villa de Pierre SOULAGES, Phare du Mont Saint-Clair) et au sein de deux sites patrimoniaux remarquables de Sète (Secteur 2 du port, des canaux, des bassins 2c et Secteur 3 du paysage du Mont Saint-Clair et de la Corniche)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Sète est incluse dans un Plan de prévention du risque inondation (PPRI) du bassin versant de l'étang de Thau
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI a été approuvé par arrêté préfectoral du 25 janvier 2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Sète est concernée par la zone de répartition des eaux (ZRE) des aquifères des sables astien de Valras-Agde. A noter que le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du site inscrit de l'"Abord du Fort Saint-Pierre (Sète)"

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe au sein de l'emprise de 2 sites Natura 2000 : - La ZPS "FR9112035 - Côte languedocienne" - La ZSC "FR9102002 - Corniche de Sète"
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet se situe au sein de l'emprise du site classé du "Fort Saint Pierre et ses abords"

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet est excédentaire en matériaux. Des purges et dérocatge des blocs naturels seront mise en place à raison d'un volume d'environ 5,5 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet est déficitaire en matériaux. Il nécessitera l'apport de matériaux exogènes (enrochements, béton projeté...)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Des matériaux de type, enrochement, bétons seront utilisés dans la cadre du projet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'est pas de nature à modifier/impacter la ressource en eau potable/assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les nuisances principales sont liées à la phase travaux. L'annexe 9 précise la synthèse des incidences envisagées, et les mesures ERC qu'il est envisagé de mettre en place afin de les limiter. Au regard des mesures mises en place, aucune incidence significative sur la biodiversité ne sera discernable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Les travaux empiéteront pour certains, sur une très faible superficie de l'habitat des communautés des falaises littorales. Néanmoins, le projet a pour objectif de préserver le littoral de la Corniche de Sète face à l'aléa érosion, et à ce titre, va dans le sens de la conservation des habitats typiques observés sur le secteur de travaux. Un suivi écologique du chantier permettra également de limiter les incidences sur les habitats et leur flore. Le planning des travaux a par ailleurs été adapté afin d'éviter la période de nidification des oiseaux. cf. Annexe 8
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	D'après le DICRIM, le projet est soumis au risque : - de submersion marine et inondation - climatique et le risque de tsunami - mouvement de terrain, érosion et risque sismique
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet va engendrer le déplacement d'engins de chantier
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet sera source de bruits dans sa phase travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet se situe à proximité d'une infrastructure routière de catégorie sonore 3.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les travaux de renforts géotechniques pourront être source de vibration pour le milieu terrestre
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les gaz d'échappement libérés dans l'air lié, à l'utilisation d'engin de chantier, seront limités à la phase travaux
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe sur l'emprise de zones classées et inscrites, néanmoins au regard de la nature des travaux et des dispositions prises (intégration paysagère des opérations), ce dernier participera à la conservation du cadre paysager en venant consolider les falaises de la corniche de Sète sans dénaturer le patrimoine naturel du site. Au regard de la localisation du projet, le patrimoine bâti ne sera pas impacté.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure d'évitement ME1= Eviter l'impact des ancrages sur la qualité de l'eau du milieu

Mesure d'évitement ME2 = Eviter l'impact de la mobilisation des moyens techniques sur la biodiversité locale

Mesure d'évitement ME3= Programmer le suivi écologique du chantier

Mesure d'évitement ME4 = Adaptation du planning des travaux aux enjeux du site

Mesure de réduction ME5 = Restrictions d'accès totales ou partielles au public afin d'assurer sa sécurité

Mesure de réduction MR1 = Prévention des pollutions accidentelles

Mesure de réduction MR2 = Réduction de l'impact paysager des travaux

Mesure de réduction MR3 = Réduction risque chantier pour les équipes

cf. Annexe 9

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des interventions envisagées, des données naturalistes existantes, des mesures ERC proposées en conséquence, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire pour le présent projet de confortement des falaises de Sète.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10° a), 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ANNEXE 6 - Description du projet	☒
2	ANNEXE 7 : Etat initial préliminaire et évaluation des enjeux	☒
3	ANNEXE 8 - Evaluation des incidences Natura 2000	☒
4	ANNEXE 9 - Synthèse des incidences et mesures ERC envisagées	☒
5	ANNEXE 10 - Mesures de suivi et de surveillance	☒

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LINARES

Prénom LOIC

Qualité du signataire PRESIDENT

À FRONTIGNAN

Fait le 15/12/2025



Signature du (s) mandeur(s)